

# CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIERE FISCALE

STE n° 127 - Strasbourg, 25.I.1988, telle qu'amendée par le Protocole de 2010

## REPUBLIQUE DOMINICAINE

### Compilation des Déclarations actuellement en vigueur (\*) concernant

Annexe A - Impôts auxquels s'applique la Convention (Article 2).	X
Annexe B - Autorités compétentes (Article 3).	X
Annexe C - Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention (Article 3).	X

Déclarations consignées dans l'instrument de ratification déposé auprès du Secrétaire Général de l'OCDE, le 2 août 2019 – Or. angl./esp. (en vigueur depuis le 1er décembre 2019)

#### ANNEXE A – Impôts auxquels s'applique la Convention :

- . **Article 2, paragraphe 1.a.i:** Impôts sur les bénéfices, gains en capital ou en fonds propres de personnes physiques ou morales.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.A:** Impôts sur la propriété, les successions ou les dons.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.B:** Taxes sur l'immobilier.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.C:** Taxes générales à la consommation.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.D:** Taxes spécifiques sur les biens et services.

#### ANNEXE B – Autorités compétentes

Le Ministre des Finances ou son représentant autorisé.

#### ANNEXE C – Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention

En relation avec la République dominicaine, le terme « ressortissant » signifie tout citoyen et toute entité juridique ou autre entité collective dont l'existence découle des lois en vigueur dans chacune des Parties.

S'agissant de la définition du terme « ressortissant », la République dominicaine souligne qu'elle reconnaît les citoyens à double nationalité, c'est-à-dire le citoyen dominicain qui, par quelque moyen que ce soit, acquiert une nationalité secondaire tout en maintenant la nationalité dominicaine à des fins légales. Cette définition est destinée à inclure les ressortissants dominicains dans tous les pays où leur nationalité dominicaine est légalement reconnue. Si l'autre Partie ne reconnaît pas la double nationalité, le terme ne devrait s'appliquer qu'en ce qui concerne la République dominicaine.

-----  
(\*) Situation au 1er Janvier 2021. Pour une Chronologie complète des déclarations, veuillez consulter notre site, rubrique [Recherches](#).  
Source : Bureau des Traités du Conseil de l'Europe sur <http://conventions.coe.int>